



Non respect jugement divorce - droit visite et congés

Par **ELEONORE**, le **21/09/2011** à **19:58**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 18 mois , et ma fille qui a 15 ans a choisi d'habiter avec son père, et ceci à 300 m de mon domicile . Nous avons divorcé par consentement mutuel avec au moins 1 weekend sur 2 et la moitié des vacances scolaires .

Or, depuis avril dernier , elle refuse de venir 1 weekend sur 2 , à mon domicile et sur les vacances , c'est la moitié du temps , qui est rogné , voire annulé au dernier moment .

Elle ne répond pas à mes messages , à mes lettres , à mes appels téléphoniques .

Son père ne fait rien pour l'inciter à venir me voir , ni ne favorise la relation m'accusant de l'embêter, voire la harceler , seule discussion que je peux avoir avec lui .

Je ne peux donc plus la voir , plus communiquer avec elle , et discuter sur le pourquoi du comment , ni avoir des nouvelles . je ne peux donc plus assurer mon rôle de maman et je voudrais reconstruire une relation avec elle .

Que puis je faire concrètement ? Peut t'on me reprocher de ne pas vouloir voir ma fille ? Dois je prendre un avocat ? Puis je écrire au JAF ?

Merci par avance de vos conseils , car je ne veux pas la guerre mais simplement voir ma fille , dans le cadre fixé

Eleonore .

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **22:12**

Portez plainte contre le père pour non présentation d'enfant et à chaque fois

Par **EXmamaN**, le **22/09/2011** à **00:56**

je me permets de m'imiscer dans cette discussion car pour l'avoir vécu (et c'est encore le cas) j'aimerais vous présenter la défense de mon ex mari depuis 10 ans, fondée sur un mensonge, plusieurs pardon, sa prestation, son toupet, son statut, son salaire.

Ce, que ce soient les services sociaux que j'ai (j'avais) sollicité afin de me venir en aide et ont fini par le plaikndre en le soutenant auprès du juge, en rompant le secret professionnel des conversations que nous avions et ne le regardaient pas.

bref,

lorsque j'ai déposé plainte pour coups et blessures (de l'hôpital où sont venus les policiers) il a nié malgré l'évidence en inventat une histoire à dormir debout dont je n'avais pas saisi le fil, à savoir qu'il m'aurait sauvé la vie (!)

puis, deux jours ou trois plus tard, a déposé plainte contre moi pour sa voiture cabossée (à l'époque)

rebelote en 2009, opération commando chez moi, je finis à l'hôpital et ma fille traumatisée, pendant 1 an impossible de me rendre à mon activité car ma fille est terrifiée dès que la sonnerie de sortie des classes retentit + cauchemars, je l'emmène consulter un pédopsychiatre toute l'année, bref.

ah, et j'ai un doigt tordu à vie (j'ai un métier manuel !)

non seulement les services sociaux diront à ma fille "oh, oui oooh, un p'tit doigt, c'est rien ça ! on fait table rase du passé ! " l'éducateur déclare ceci à ma fille devant moi (je réagis forcément !) alors que ça date de trois semaines à peine et ma fille est toujours cho-quée, également par les horreurs qu'il a été colporter ensuite auprès des parents de ses amies de classe. (les parents ont demandé aux enfants de s'éloigner de ma fille !!)

mon ex mari , qui gardait depuis plus d'un an tout à fait illicitement mon fils à son domicile, n'a pas hésité à déposer plainte pour non présentation d'enfants et devinez qui a été nommée "victime" par le procureur ??

nan, pas moi.

mon ex a écopé (enfin une peine, me disais-je, d'habitude pas de suite tu penses !) d'un petit, très simple "rappel à la loi" sur papier.

et pour finir, ne le laissez pas faire,

car je vis l'enfer depuis qu'il a eu la garde des enfants malgré tout ce qu'il a fait et il se sent impuni donc il en rajoute une couche !

subtilise les certificats de scolarité,

à la case "mère" il change en "belle-mère" et inszcrit les coordonnées portables de sa compagne

je ne sais rien des réunions d'info

j'ai appris samedi que ma fille partait avec sa classe dimanche, pour une semaine à Pornic !

le pire, c'est qu'il est cadre à LA MAINH dans le 13°, un poste au directoire, 6000€/mois comme quoi des pervers, manipulateurs et surtout dérangés de l'esprit, il en existe

d'innombrables dans ces couches dites "plus mieux" ;-)
il m'avait juré de se venger, même s'il devait y passer sa vie.
il l'a fait.

alors ne lâchez rien !
je sais que c'est dur..
bon courage

Par **cocotte1003**, le **22/09/2011** à **02:50**

Bonjour, votre fille qui a 15 ans doit respecter la loi et si elle ne le veut pas c'est à son père de la faire obéir. En conséquence soit elle le comprend, soit vous déposez plainte et vous saisissez le JAF car certains juges que ce n'est pas un bon mode éducation que de laisser faire ce que veut un adolescent. Vous n'avez pas besoin d'avocat. Vous pouvez demander au tribunal qu'un avocat soit désigné pour votre fille pour qu'elle s'explique, ce dernier est gratuit pour les mineurs. cordialement

Par **ELEONORE**, le **22/09/2011** à **18:57**

Je remercie les personnes qui ont pu me répondre et partager avec moi , sur ce sujet .

Comment séparer ce qui est de la responsabilité de ma fille , de celle de son père, avec lequel , puisque nous avons divorcé, l'entente n'était déjà pas fameuse .

J'ai en effet de plus en plus l'impression, que la situation l'arrange et que le fossé se creuse .

Au niveau du juge des affaires familiales , puis je demander une rencontre pour ma fille avec un psychologue ?

Puis je lui demander une audience avec mon ex-mari, pour pouvoir exposer mon cas , vu qu'aucun dialogue ne se fait , ou cela doit se régler entre le juge et moi auparavant ?

Ai je la possibilité de faire acter mes démarches , personnelles , lettres à ma fille sans réponse, appels téléphoniques sans réponses par une lettre , une lettre recommandée , une main courante, une plainte ?

Je pressens que des démarches plus fortes sont à envisager, mais j'ai la crainte que ma fille m'en veule.

Bien cordialement

Par **cocotte1003**, le **22/09/2011** à **20:11**

bonjour, et si vous commencez par ExIGER que votre fille passe votre prochain week-end avec vous en lui faisant bien savoir que si elle ne vient pas vous serez obligé de déposer plainte et de saisir le JAF afin de présenter vos différentes pièces. vous pouvez bin-sur

demander une conciliation avec le pere, mais aussi une enquete sociale. Le comportement de votre fille n'est pas tres normale, elle vous doit de s'expliquer sur les motifs de ses refus de vous voir, cordialement